

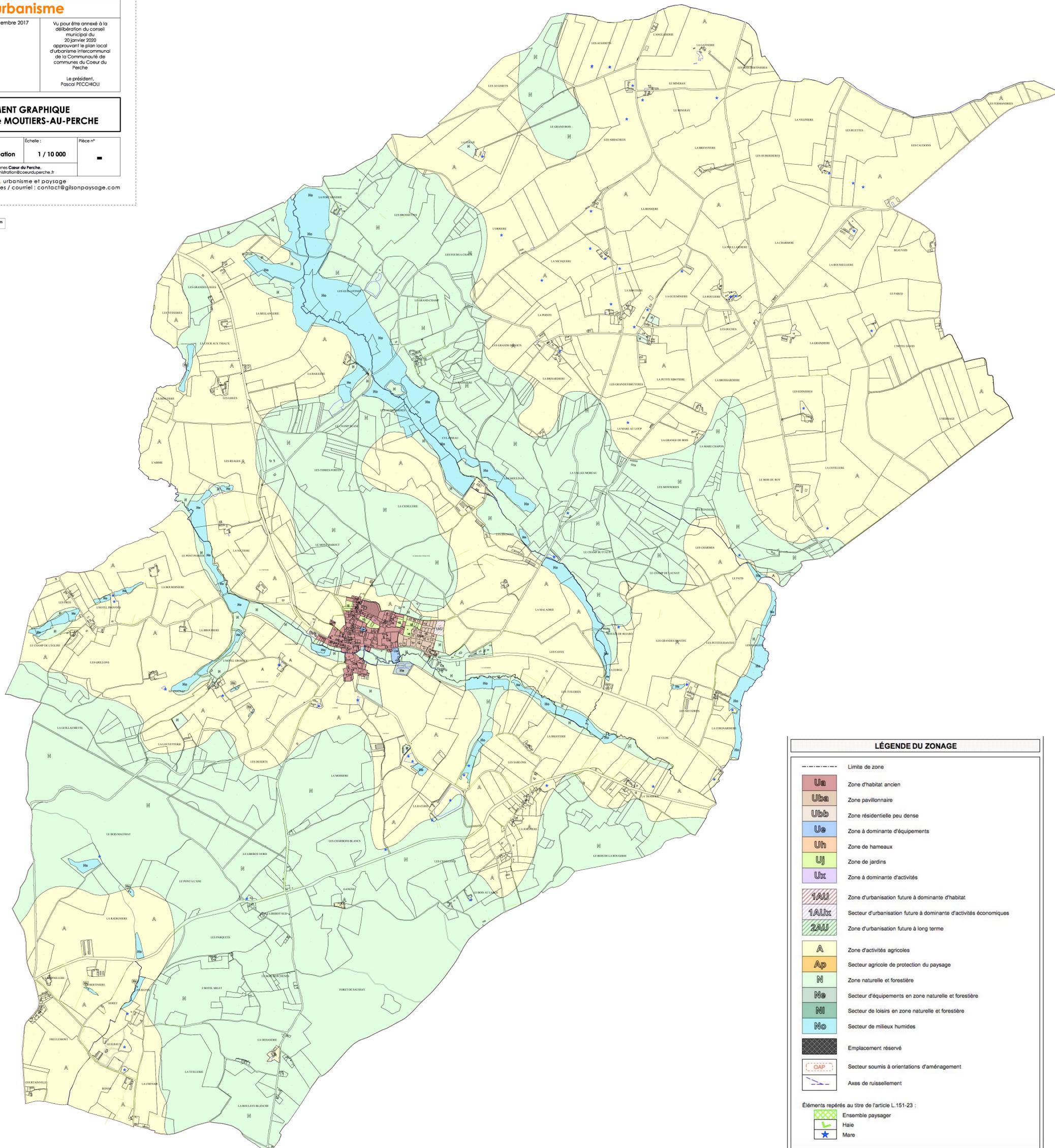
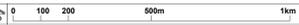
### RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

#### Plan de zonage général de MOUTIERS-AU-PERCHE



Date :	Phase :	Échelle :	Plaque n° :
9 janvier 2020	Approbation	1 / 10 000	

Communauté de communes Coeur du Perche,  
N° : 02 33 25 44 85 / mail : administration@coeurduperche.fr  
agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



#### LÉGENDE DU ZONAGE

---	Limite de zone
Ua	Zone d'habitat ancien
Uba	Zone pavillonnaire
Ubb	Zone résidentielle peu dense
Ue	Zone à dominante d'équipements
Uh	Zone de hameaux
Uj	Zone de jardins
Ux	Zone à dominante d'activités
1AU	Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
1AUx	Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur agricole de protection du paysage
N	Zone naturelle et forestière
Ne	Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
Ni	Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière
No	Secteur de milieux humides
■	Emplacement réservé
OP	Secteur soumis à orientations d'aménagement
—	Axes de ruissellement

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

■	Ensemble paysager
■	Halle
★	Mare